

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2009

Absent excusé : Guy DETOT

Le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 14 mai 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Il procède au compte rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 2 juin 2009 pour la réalisation des travaux du lotissement communal au Pontreau.

Quatre entreprises ont été consultées selon la procédure adaptée pour l'aménagement du lotissement communal le Pontreau, réparti en trois lots distincts : viabilisation, aménagement du chemin rural et assainissement des eaux usées.

Après lecture et examen des offres présentées, le conseil municipal retient celle de l'entreprise BELAND-COLAS de Saint Sauveur qui se décompose comme suit :

- lot n° 1 22904€ HT soit TTC 27393.18€
- lot n° 2 16314.10€ HT soit TTC 19511.66€
- lot n° 3 43211.€ HT soit TTC 51680.36€

Soit un total TTC de 98585.20€

Le conseil autorise le maire à signer les marchés correspondants et les pièces s'y rapportant. Il le charge également de solliciter l'agence de bassin et le Conseil général pour l'obtention de subventions.

Le maire porte à la connaissance du conseil la proposition faite par la Sté SAFEGE pour l'élaboration de l'esquisse et de l'avant projet du lotissement à la Saulaie sur la partie basse du terrain. Le coût supplémentaire de la prestation est estimé à 4950€HT.

Le conseil après discussion surseoit à la décision, en l'attente de l'avancement des tractations pour l'acquisition du terrain.

Le maire informe le conseil que M. LALOGÉ a réalisé l'avant projet pour l'aménagement des vestiaires et la réalisation d'un club House. Le conseil charge le maire de le transmettre au PAYS afin de connaître le montant subventionnable.

Des travaux de voirie sont à entreprendre route de Chaumussay. Le maire charge Serge CANOUE pour l'obtention de devis.

Le maire propose au conseil de verser une gratification de 350€ à Céline Blasyck afin de la dédommager des frais occasionnés lors de l'accompagnement à la piscine des enfants des écoles au cours du mois de juin. Le conseil accepte à l'unanimité.

Le conseil, sur proposition du maire adopte les tarifs applicables au centre de loisirs sans hébergement pour le mois de juillet 2009 :

Pour les enfants de 3 à 8 ans : 3.50€ la ½ journée, 7€ la journée et 10€ en cas de sortie à l'extérieur

Pour les 9 à 16 ans : du 6 au 10 juillet 2009, stage « cavaliers aventure » 80€
du 15 au 17 juillet 2009, stage « nature aventure » 60€
du 20 au 24 juillet 2009, stage « magique aventure » 100€
du 27 au 31 juillet 2009, stage « futur aventure » 80€

Le centre de loisirs sera fermé le 13 juillet.

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec l'USIP représentée par son Président M.JEAU, de mise à disposition d'Alexis Cuvilliers, pour la durée du centre de loisirs.
Afin de couvrir les frais occasionnés par ses déplacements, le conseil lui octroie une gratification de 400€

Le maire porte à la connaissance des conseillers que dans le cadre de la convention FAAL (fonds d'aide aux accueils de loisirs), la CAF a modifié les tranches et le barème qui déterminent la participation des familles pour celles qui sont allocataires de la CAF.
Il propose d'appliquer les taux suivants afin de déterminer la part à la charge de la famille allocataire de la CAF selon son quotient familial :

Quotient familial compris entre 0 et 760€ le conseil retient le taux de 0.75%

Quotient familial supérieur à 760€ le conseil retient le taux de 1.70 %

Le conseil après en avoir délibéré, adopte les taux proposés.

Afin de mettre en conformité les prévisions budgétaires et le coût des travaux en cours de réalisation, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

En dépense :

Travaux d'électricité (pose de coffrets)	Compte 2153 :	+1800€
Achat de mobilier	compte 2184 :	+1500€
Travaux au Pontreau	compte 2315-150 :	+20000€
Travaux divers bâtiments	compte 2313	+5000€
Travaux à l'église	compte 2313-143	-5000€
Achat de matériel informatique	compte 2183-99	-1500€
Travaux à la piscine	compte 2315-142	-10000€
Travaux salle des fêtes	compte 2313-156	-9184€

En recette

Subvention SIEL	compte 1318	+2616€
-----------------	-------------	--------

Après en avoir délibéré, le conseil accepte les propositions d'ajustement budgétaire.

Le maire procède à la lecture d'une lettre de l'association l'école de musique qui sollicite une subvention. Il propose d'accorder une somme de 2000€aux conditions suivantes :

- démarches auprès du conseil général afin d'obtenir une aide
- participations actives aux fêtes musicales et notamment la fête de la musique
- démonstrations dans les écoles

Après discussion, le conseil accepte.

Le maire propose le remplacement des bacs à fleurs situés sur les marches de la mairie par des vases en fonte. Le coût est de l'ordre de 700€.

Le maire informe le conseil que la poste met en vente des enveloppes timbrées au logo de la commune.

Le maire porte à la connaissance du conseil le départ prochain d'Elsa JAUVION, rédactrice à la commune depuis 2002.

Il ne sera pas procédé dans l'immédiat à son remplacement. Néanmoins, les conditions d'ouverture au public du secrétariat seront examinées et réajustées en liaison avec le personnel.